



Concours national de la Résistance et de la Déportation

Corpus documentaire et accompagnement pédagogique

La Fondation Charles de Gaulle accompagne les établissements scolaires qui souhaitent participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation en mettant à leur disposition un corpus documentaire retraçant le **retour d'Edmond Michelet après sa déportation**. Celui-ci est contextualisé et accompagné d'objets d'étude, afin de permettre aux enseignants d'aborder les documents choisis de la 3^{ème} aux classes de lycée général, technologique et professionnel.

Session 2024-2025 : Libérer et refonder la France (1943-1945)

- Entrées par le thème « La Libération, un enjeu militaire ou politique ? »
- Entrées par le thème « Refaire la France : les projets des combattants pour l'après-guerre »
- Entrées par le thème « Restaurer l'Etat dans une France à reconstruire » :
 - ➡ Revenir et reconstruire.

Repères biographiques et historiques

Dès le 17 juin 1940, Edmond Michelet glisse dans les boîtes aux lettres de Brive-la-Gaillarde un texte anonyme, composé d'extraits de *l'Argent* de Charles Péguy, qui s'oppose au défaitisme. Agé de quarante ans et père de sept enfants, ce fervent militant du catholicisme social entre ainsi en résistance. Rares sont les pères de famille nombreuse à faire ce choix. Chef du mouvement Combat dans le Limousin, il est arrêté par la Gestapo à la suite d'une dénonciation le 25 février 1943 à Brive-la-Gaillarde. Transféré à la prison de Limoges, puis celle de Fresnes, il est ensuite déporté dans le camp de concentration de Dachau le 15 septembre 1943. Il y rencontre notamment le général Delestraint, chef de l'Armée secrète, qui le désigne pour le remplacer comme responsable de la Résistance française dans le camp de concentration avant son exécution. Edmond Michelet quitte Dachau, libéré le 29 avril 1945, parmi les derniers prisonniers en juin 1945. De retour en France, il préside le Comité patriotique français de Dachau, puis devient délégué à l'Assemblée consultative provisoire au titre des prisonniers et déportés. Après-

guerre, il exerce de nombreuses fonctions politiques : plusieurs fois parlementaire¹ et ministre², ce gaulliste est aussi membre du Conseil constitutionnel de 1962 à 1967.

En 1955, soit dix ans après la libération du camp de Dachau, Edmond Michelet publie *Rue de la Liberté, Dachau 1943-1945*, à une époque où les témoignages sur les camps de la mort sont encore rares. Son ouvrage demeure un témoignage majeur de l'enfer concentrationnaire. Dans les dernières pages, il évoque les conditions de retour des déportés politiques.

Le texte de référence

« Le typhus n'avait pas été arrêté par l'arrivée des troupes libératrices. Les Américains prirent donc des mesures drastiques, comme ils disaient, pour que fût évité tout risque de contagion par les déportés trop tôt renvoyés chez eux. On devine la mauvaise humeur que devait rencontrer cette décision, pourtant raisonnable. »

Edmond Michelet, *Rue de la Liberté, Dachau 1943-1945*, Paris, Éditions du Seuil, 1955, réédition de 2020, pp 304.

« Six semaines après la libération, il ne restait plus beaucoup de Français valides au camp : les uns s'étaient débrouillés pour rentrer chez eux, après une visite médicale qui leur avait conféré l'exeat, les autres avaient rejoint les bords du lac de Constance, où le général de Lattre, grand seigneur comme toujours, avait organisé leur réception dans les hôtels luxueux qui faisaient contraste avec la pouillerie qu'ils venaient de quitter. Il ne subsistait plus que les centaines de malheureux typhiques. (...) »

À Paris, Henri Frenay, qui dirigeait efficacement, avec le rapatriement rapide des centaines de milliers de prisonniers et de requis du Service du Travail Obligatoire, celui des dizaines de milliers de déportés, me demandait de le rejoindre pour l'aider à tenir tête aux communistes. (...) »

Au centre du Wacken de Strasbourg on alla se présenter au bureau des rapatriés. Des retardataires faisaient la queue pour obtenir les différents papiers qui leur tiendraient lieu de titre de transport et d'actes d'état civil. Les formalités prenaient du temps. »

Edmond Michelet, *Rue de la Liberté, Dachau 1943-1945*, Paris, Éditions du Seuil, 1955, réédition de 2020, pp 310-312.

Les objets d'étude

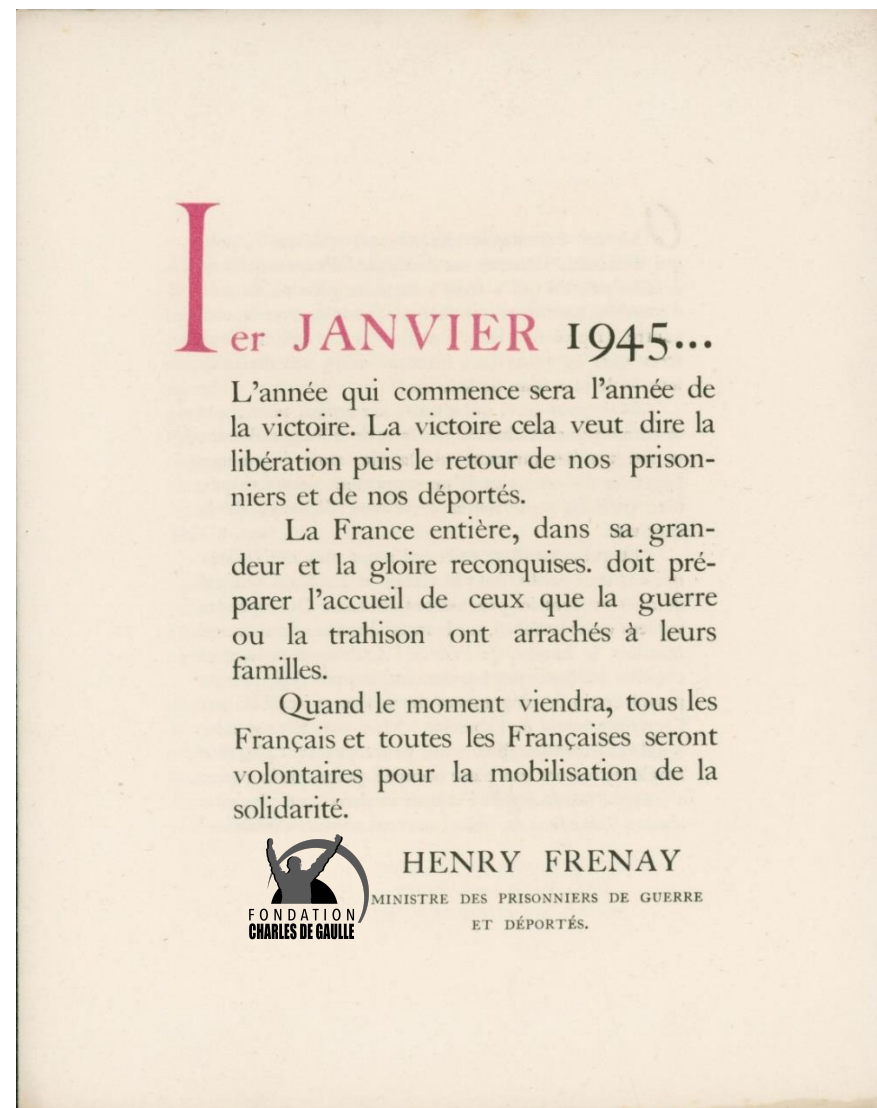
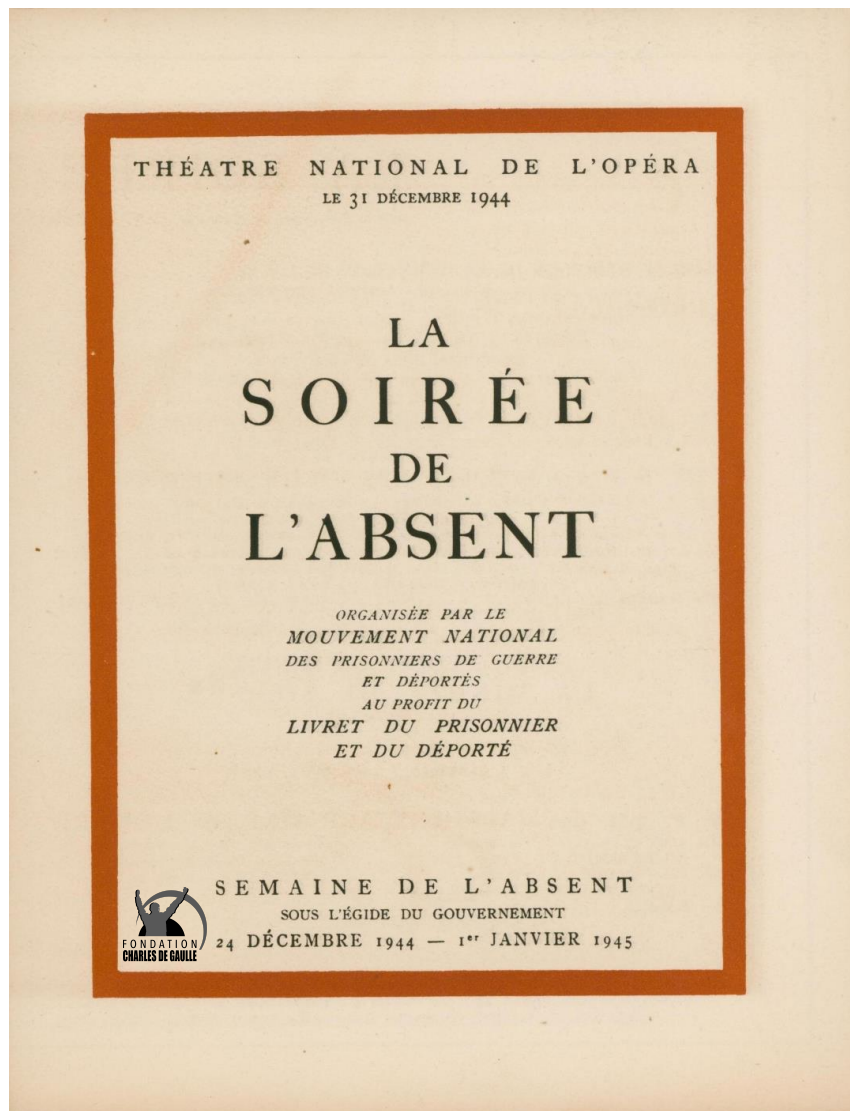
Un retour, des épreuves :

- De Dachau à la France : les difficultés sanitaires et matérielles du retour.
- En France : les difficultés administratives et matérielles du retour.

¹ Député de Corrèze de 1945 à 1951 (MRP), sénateur de la Seine de 1952 à 1958 (MRP et UNR) et brièvement député du Finistère en 1967 et 1968 (UDR).

² Ministre des Armées de 1945 à 1946, Ministre des Anciens combattants de 1958 à 1959, Ministre de la Justice de 1959 à 1961, Ministre d'État chargé de la Fonction publique de 1967 à 1968, et Ministre d'État chargé des Affaires culturelles de 1969 à 1970 à la suite d'André Malraux.

Les documents complémentaires



Extraits du livret de la Soirée de l'absent, organisée par le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés sous la présidence d'Henri Frenay, ministre des Prisonniers de guerre et Déportés, le 31 décembre 1944, © Archives de la Fondation Charles de Gaulle.

O h! ces battements désordonnés du cœur pour qui désormais l'attente est terminée! Pourvu qu'il ne défaille pas, lui qui a tenu à coup de volonté, au prix d'humbles héroïsmes quotidiens! Soudain, c'est la rencontre, la présence enfin permise face à face de deux êtres qui, de toute leur force de désir, ont désiré ce jour — le plus beau de leur vie!

Mais pour celui qui a mûri son amour tandis que sa compagne s'est abandonnée lasse de la longue absence et fatiguée des difficultés de la vie, alors commence l'épreuve du retour qu'il ne supportera peut-être pas, bien qu'il ait su affronter et vaincre l'épreuve de la captivité.

Et qui accueillera ceux qui n'ont plus rien? Ceux qui ont tout perdu, dont le village et les biens ont été détruits ou dont les proches ont été tués? Qui répandra sur leur cœur endolori, sur leurs espérances affreusement mutilées le baume de l'amitié? Qui saura apaiser et consoler ces hommes lourdement frappés déjà par un pesant destin de cinq années de misère et accablés par l'amer sentiment de l'abandon? Mais sans aller si loin, nombreux sont les absents qui ne retrouveront plus leur emploi et verront leur place occupée, parce que la guerre a épargné beaucoup de Français et parce que plusieurs années d'absence ont, hélas! souvent consacré l'oubli.



Ainsi l'accueil pose, outre les réalisations techniques et matérielles immenses qu'exige le retour, le problème de la réintégration morale et matérielle des absents dans les différentes communautés dont ils dépendent, que ce soit leur famille, leur profession, leur Patrie. Qui oserait nier l'importance, pour l'honneur des traditions d'humanisme de la France et pour son avenir même, de cette grave question? Pour la résoudre, il faut être sûr dès l'abord qu'elle trouve une profonde et compréhensive résonance dans tout le Pays. Car le Gouvernement ne saurait à lui seul affronter ce problème qui a de longues répercussions dans l'avenir et pousse ses ramifications dans le cœur même de l'homme.

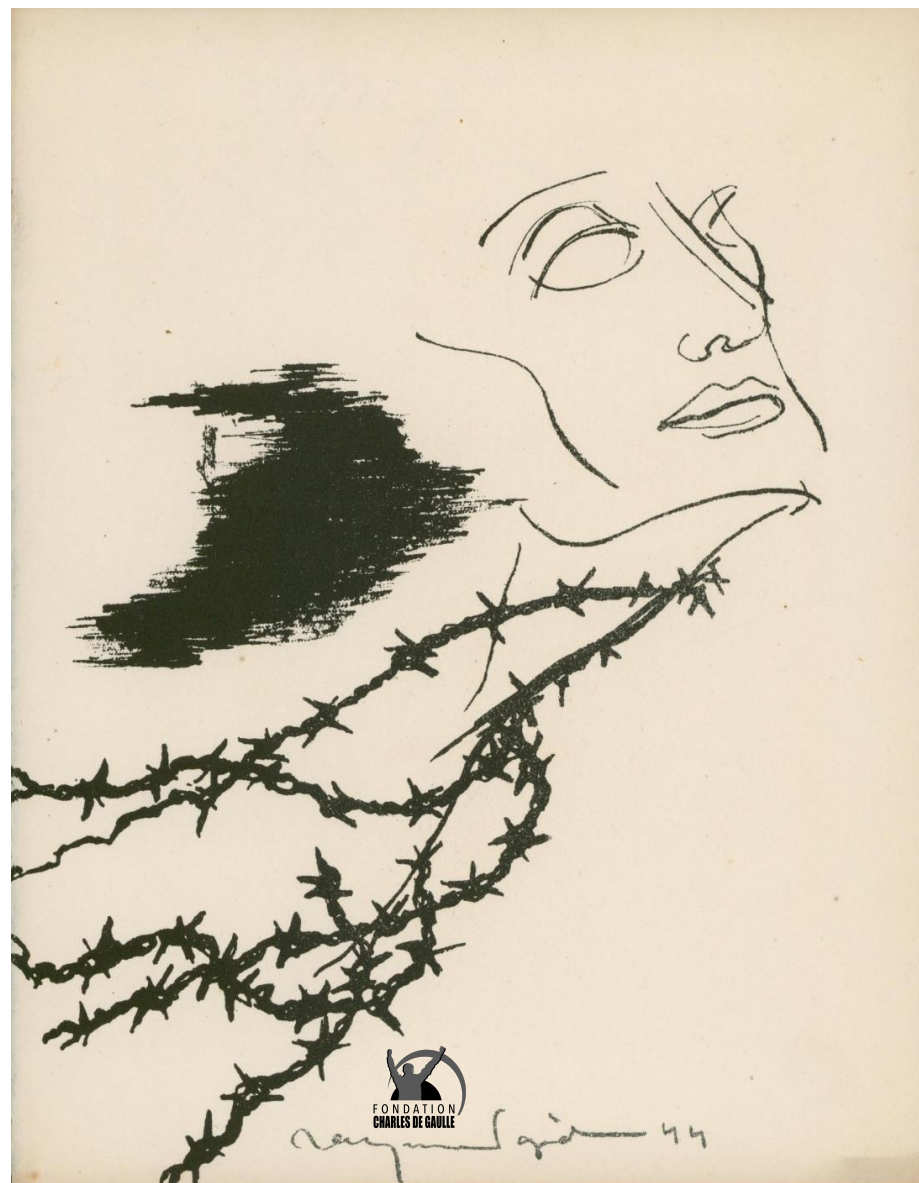
Aussi bien est-ce par un effort constant, guidé et animé par l'amitié, que pourront se guérir peu à peu les mille blessures qu'il faut prévoir de ce contact de la France absente avec la France qui a continué de vivre presque normalement.

Qu'un grand courant d'amour anime la générosité de tous les Français et qu'ils comprennent qu'à des titres divers ils ne peuvent songer, au nom de l'avenir même de la Patrie, à échapper à leur devoir de solidarité et à leur responsabilité dans l'accueil de près de trois millions des nôtres lorsqu'ils seront enfin délivrés de leur long et douloureux exil.



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
DES CENTRES D'ENTR'AIDE
DES PRISONNIERS DE GUERRE.

Extraits du livret de la Soirée de l'absent, organisée par le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés sous la présidence d'Henri Frenay, ministre des Prisonniers de guerre et Déportés, le 31 décembre 1944, © Archives de la Fondation Charles de Gaulle.



Œuvres de Guy Arnoux (page de gauche) et Raymond Gid (page de droite) issues du livret de la Soirée de l'absent, organisée par le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés sous la présidence d'Henri Frenay, ministre des Prisonniers de guerre et Déportés, le 31 décembre 1944, © Archives de la Fondation Charles de Gaulle.

Fondation Charles de Gaulle

Sophie Junien-Lavillauroy

A/R RENOUELEMENT du I2.2.1954

MINISTÈRE DEPORTE RESISTANT
DES ANCIENS COMBATTANTS CENTRE DE RÉFORME
ET VICTIMES DE GUERRE de PARIS

CERTIFICAT MOD. 15
destiné à informer l'intéressé
des propositions émises à son égard
par la Commission de Réforme.

Le Certificat mod. 15 est adressé
à la Direction Interdépartementale
Service des Soins Gratuits

Le MÉDECIN-CHEF DU CENTRE DE RÉFORME certifie que :

de la décision rendue par la Commission de Réforme siégeant à PARIS
par l'effet de la décision en sa séance du 30 Juin 1954
de l'avis émis le par la Commission consultative médicale⁽¹⁾
de la décision judiciaire du⁽¹⁾

Monsieur (nom) MICHELET Prénom : Edmond
Né le 10/10/1890 Lieutenant Colonel de réserve
Carte D.R. 1001.01595 à
domicilié à 11 rue St Dominique département : PARIS 7^e
est proposé pour une pension de 90 % valable du 12.2.1954⁽¹⁾
n'est pas proposé définitive ART.8 au DEFINITIF
sans droit au bénéfice des dispositions de l'article 18 du Code⁽¹⁾

Proposé: maintien dans les cadres

Déjà bénéfice de l'article L. 36

A PARIS, le 14 Novembre 1957

Le Médecin-Chef,
Pour le Directeur Interdépartemental
des Anciens Combattants et Victimes
de Guerre,
Le Médecin-Chef

INFIRMITÉS OUVRANT DROIT À PENSION

1°/Séquelles asthéniques des camps, lassitude, épuisement rapide, difficulté de l'effort psychique et musculaire, tendances dépressives, préoccupations anxieuses, insomnies, ruminations pénibles, oppression, retentissement sur l'état général

-- 40%

2°/Troubles cardiaques, dyspnée d'effort, palpitations précordiales, assourdissement des bruits cardiaques SCOPIE: cœur très étiré (en dehors du poids) débord de l'O.D. d'un pouce V gauche, un peu abaissé myocarde, T.A. 10 I/2 - 16

-- 30 + 5

(Voir au dos.)

Nota important. — Les propositions ci-dessus ne sont pas susceptibles de recours devant le Tribunal des Pensions; seule la décision qui sera notifiée ultérieurement pourra faire éventuellement l'objet d'un recours.

(1) Rayer la mention inutile.

A. G. V. G., n° 40-21 — J. H. 636128. [10312] O.

3°/Troubles gastro-hépatiques, digestions lentes, ballonnement post-prandial, sensibilité de l'hypochondre droit

-- 25 + 10

4°/Scoliose lombaire douloureuse RADIO confirmative, légère raideur du tronc, gêne à la station debout

-- 15 + 15

5°/Yeux : blépharo conjonctivite chronique bilatérale, rougeur des cils de sac conjonctivaux, photophobie et larmoiement bilatéral
Etat sans changement

-- 10 + 20

QUATRE VINGT DIX POUR CENT DEFINITIF ARTICLE 8

A déjà droit au bénéfice de l'article L. 36

proposé: MAINTIEN DANS LES CADRES

INFIRMITÉS N'OUVRANT PAS DROIT À PENSION

MENT DE
ON NATIONALE

Paris, le 15 Décembre 1945

National : 10, Rue des Pyramides
PARIS (1^{er})

Téléphone : OPÉRA 84-90
(7 lignes groupées)

HF/SG

7.1.46
4.082/CC

Comb 17 juillet

Mon Cher Ami,

Je crois devoir vous signaler l'anomalie et l'injustice selon lesquelles les Groupes-Francis du Mouvement "COMBAT", qui ont été fondés dès la fin de l'année 1941 et qui ont mené contre l'ennemi et ses complices des actions glorieuses et dangereuses, ne peuvent encore bénéficier des avantages qui ont été reconnus aux éléments de la France Combattante ou aux Forces Françaises de l'Intérieur, même s'ils ne sont rentrés dans la Résistance effective que des les derniers mois de l'occupation.

C'est ainsi que de très nombreux camarades qui ont exercé des commandements importants, sont morts à la tâche ou en déportation, cependant que d'autres, rentrés mutilés ou gravement malades.

Dans un simple esprit de justice, il conviendrait que ces hommes des Groupes Francis reçoivent, comme les réseaux, des assimilations des grades faute de quoi une telle injustice ne manquerait pas d'être soulignée sans qu'aucun argument ne puisse être avancé pour le justifier.

Je suis convaincu qu'en faisant appel à vous, vous voudrez bien agir dans le sens demandé.

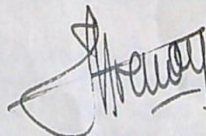
Je vous en remercie à l'avance et vous prie de croire à mes sentiments bien cordiaux.

MINISTÈRE DES ARMÉES
Cabinet MILITAIRE

ARRIVÉE

Date 18 JAN 1946
N° 7061

Monsieur MICHELET
MINISTRE DES ARMÉES
PARIS



Henri FRENAY

Lettre d'Henri Frenay à Edmond Michelet datée du 15 décembre 1945, © Archives du Service Historique de la Défense, GR 16 P 234689.

Frenay

24 JAN 1946 *Henri*

1/16 DE/CAB/DA.1

Le Colonel KIEBER

à

Monsieur Henri FRENAY
Mouvement de Libération Nationale
10, rue des Pyramides
PARIS 1^{er}

Monsieur et cher camarade,

J'ai eu en mains votre lettre du 15
Décembre adressée à Monsieur MICHELET Ministre des
Armées.

A défaut de vous même, de très nombreu-
ses personnalités autour de vous sont précisément in-
formées de l'activité des services que je dirige et,
notamment, de celle de la Commission Nationale d'homolo-
gation des grades F.F.I.

L'homologation correspondant :

- à constater l'appartenance F.F.I. de l'intéressé
- à vérifier la fonction effectivement remplie dans
la clandestinité et consacrer le grade y correspon-
dant,

elle fut appliquée jusqu'ici à 27.500 cas, dont cha-
cun fait l'objet d'un dossier et qui se trouvent ré-
pertoriés en un fichier général.

Le terme F.F.I. ayant désigné plus pré-
cisément les troupes fédérées, groupées et organisées
sous l'autorité du COMAC par l'Etat Major national
F.F.I., à dater de Février 1944, il va de soi que
l'homologation s'applique à l'époque antérieure et
aux éléments qui étaient, en puissance, ce que furent
les F.F.I.

...//...

Notamment aux morts au champ d'honneur et
déportés, dont certains furent (glorieusement) empêchés
de participer à l'action dans le dernier semestre de
la Résistance, la Commission Nationale d'homologation
consacre la plupart de ses séances depuis des mois
déjà - Votre collaborateur Lieutenant-Colonel LACARDE
en est très informé.

Il est toutefois bien impossible que la
Commission Nationale d'homologation elle-même provoque
- sauf exception - le dépôt des dossiers.

Il appartient donc, dès longtemps - et il
appartient évidemment encore - aux chefs responsables
et témoins authentiques de présenter aux services dési-
gnés compétents - eux-mêmes authentiques et responsa-
bles - les dits dossiers.

Les droits (+) des résistants qui demeu-
rent se limitant à exiger l'octroi d'un traitement
convenable à leurs camarades infortunés, la déplora-
tion n'est, en l'espèce, d'aucune vertu.

Peut-être serait-il utile que nous nous
vissions : le prétexte est valable, et la raison est
bonne (Les batisseurs de ponts).

Et, surtout, veuillez ne voir en tout ce-
la, nulle acrimonie, mais, au contraire, une volonté
confraternelle de régler nos problèmes.

A vous cordialement.

Le Colonel KIEBER

(+) leurs devoirs subsistants

PARIS, le 27 mars 1946

Monsieur MICHELET, Ministre des Armées,
2, rue Royale, PARIS.

Mon Cher Michelet,

Vous m'avez pas été sans savoir qu'un traitement très inégal est accordé en matière de soldes et de pensions, aux membres de la France Combattante d'une part et aux membres des Mouvements de Résistance d'autre part, Le traitement des premiers étant de très loin supérieur à celui des seconds.

Afin d'atténuer une inégalité qui est un peu choquante à de nombreux esprits, la France Combattante, sur l'instance pressante des dirigeants authentiques de la Résistance Française, a déjà accepté l'assimilation ou l'homologation de certains corps constitués de nos Mouvements tels que : les Groupes Francs, le N.A.P. et le Service des Renseignements. Inutile de vous dire que je me réjouis de ces succès.

Il n'en demeure pas moins que de nombreux hommes, ayant milités dès les premiers jours dans nos rangs, ne se voient pas encore garantir aucun des avantages consentis à leurs camarades. Je pense, notamment, à l'admirable service d'impression et de diffusion de nos journaux clandestins, aux faux papiers, au service social, à ce que nous appelions naguère, le R.O.P.

Ces services ont subi des pertes cruelles. Beaucoup de leurs membres sont morts en déportation ou ont été exécutés. D'autres ont vu leur santé gravement altérée par des séjours en prison, et rien n'a été fait pour eux.

Je crois donc qu'il serait nécessaire -et je ne doute pas que vous serez de mon avis - que les Mouvements de Résistance après s'être reconstitués sur la base d'amicales soient admis par la France Combattante et que leurs membres puissent bénéficier des mêmes avantages.

Une telle mesure, outre qu'elle serait moralement équitable, serait de nature à calmer les justes mécontentements qui ne font que croître chez les meilleurs serviteurs du pays. Je sais bien que l'adoption de cette mesure aurait des répercussions financières immédiates. C'est pourquoi j'adresse copie de cette lettre à votre collègue André PHILIP, lui même membre de la Résistance et qui, j'en suis sûr, ne restera pas sourd à l'appel que je lui lance en même temps qu'à vous.

J'aimerais savoir, mon cher ami, la suite que vous croirez devoir donner à cette affaire dont le caractère d'urgence ne vous échappera pas.

Veuillez

Henry FRENAY

Lettre d'Henri Frenay à Edmond Michelet datée du 27 mars 1946, © Archives du Service Historique de la Défense,
GR 16 P 234689.

Pour aller plus loin

- [Témoignage d'Edmond Michelet.](#)
- [Brunel, Jean, "Edmond Michelet et Louis Terrenoire", in *Espoir*, n°153, pp 87-92.](#)